

AFDD – BULLETIN DE COTISATION 2024

(Association reconnue d'utilité publique ; site : www.afdd.online)

Nom :

Prénom :

Adresse Electronique :

Montant de la cotisation :

Gratuité la première année de soutenance

30 € de la deuxième à la quatrième année

70 € au-delà de la quatrième année d'obtention du doctorat

35 € pour les veufs ou veuves de docteurs)

A partir de 100 € pour les membres bienfaiteurs

Personne morale (centre de recherche, société professionnelle, entreprise...) : 400 euros

Le règlement peut être effectué :

Soit par chèque à l'ordre de l'AFDD, envoyé à Monique FRANZONI-LADANT, Trésorière-Adjointe de l'AFDD, 48 bis rue des Belles Feuilles, 75116 PARIS

Soit par virement : IBAN FR76 30066100910002075330152, BIC CMCIFRPP

Soit par paiement en ligne à l'adresse : <https://www.payassociation.fr/afdd/paiement-libre>

Reçu fiscal :

L'AFDD étant une association reconnue d'utilité publique, un reçu fiscal, permettant une déduction fiscale de 66%, vous sera adressé par notre Trésorier.

En cas de non-réception de ce reçu, contactez : sabrina.dupouy@uca.fr